

Actes notariés et personnes vulnérables : le bon conseil

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit de la famille et/ou le droit immobilier

Objectifs :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Conseiller les clients dans la mise en place de mesures de protection judiciaires et conventionnelles
- Recueillir les autorisations préalables à la régularisation d'un acte en présence d'une personne vulnérable
- Sécuriser les opérations à titre onéreux et à titre gratuit consenties par ou au profit d'une personne vulnérable

Contenu :

Vulnérabilité et minorité

- Typologie des régimes de protection
- Détermination des autorisations requises pour régulariser un acte conservatoire, d'administration ou de disposition
- Sort du prix dans les actes à titre onéreux
- Mineur disposant/mineur gratifié
- Règles de comparution et de représentation

Vulnérabilité et majorité

- Typologie des régimes de protection
- Détermination des autorisations requises pour régulariser un acte conservatoire, d'administration ou de disposition
- Sort du prix dans les actes à titre onéreux
- Majeur disposant/majeur gratifié

- Règles de comparution, de représentation, et de procuration

Prérequis :

- Connaissance générales du droit des personnes vulnérables

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation